

**LISTE DES DELIBERATIONS****SÉANCE DU 13 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire de la Commune.

Date de convocation: 07 avril 2023

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de voix : 19

- Étaient présents :

Jean-Luc DARMANIN, **Maire** ;

Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, Jean FABRE, **Adjoint** ;

André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Pascal SOUYRIS, Thierry LUCAT, Pierre ROSSIGNOL, Martine LAMOUREUX, Pierre BOLLIET, Anne THEVENOT, **Conseillers** ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés :

Sylvette PIERRON,
Bernard GOMBERT,
Monique BEC,
Élodie PAULS,
Sébastien SOULIER,
Agnès CONSTANT ;

- Était absent : Néant ;**- Procurations :**

Sylvette PIERRON à Jean FABRE,
Bernard GOMBERT à Fabienne GALVEZ,
Monique BEC à Monique GIBERT,
Élodie PAULS à Christian CLAPAREDE,
Sébastien SOULIER à Pierre BOLLIET,
Agnès CONSTANT à Christian CAMBEFORT ;

- Secrétaire de séance : Thierry LUCAT

La séance est ouverte à 18H30

Monsieur le Maire soumet au conseil une modification de l'ordre du jour concernant le retrait de la délibération relative au recours à l'emprunt

La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité

1/ Approbation du compte rendu de la dernière séance :

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

2- Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation

- Décision n°2023/01 : Avenants au marché de l'opération Aménagement de la mairie de Saint Pargoire – Le conseil municipal prend acte

3/ Adoption du compte de gestion 2022 - adopté à l'unanimité

4/ Adoption du compte administratif 2022 – adopté à l’unanimité

5/ Affectation du résultat de fonctionnement 2022 - adopté à l’unanimité

6/ Vote des taux fiscaux 2023 – adopté à la majorité (16 pour, 2 contre, 1 abstention)

7/ Attribution des subventions aux associations – adopté à l’unanimité

Hormis sur la baisse de la subvention à l’harmonie des 2 rives (7 contre, 9 abstentions, 3 pour)

8/ Adoption du budget primitif 2023 – adopté à l’unanimité

9/ Souscription d’un emprunt long terme

Sans objet

9– Modification du tableau des effectifs – adopté à l’unanimité

La séance est levée à 20h05

